

Il est courant de présenter le droit des biens français comme opposant les partisans d'une théorie classique de la propriété – qui la définissent comme un faisceau de prérogatives (*usus, fructus et abusus*) –, aux tenants d'une théorie renouvelée de la propriété – qui la regardent telle une relation d'exclusivité entre une personne et sa chose (Ginossar, F. Zenati et Th. Revet) –. L'on ne saurait toutefois manquer de voir que ces doctrines demeurent, au-delà de leurs divergences, fermement attachées à la conception juridique moderne et à ses présupposés jus-naturalistes, voire plus généralement essentialistes. Toutes deux restent en particulier centrées sur une seule vision de la propriété : celle que l'on a pu nommer « maîtrise souveraine », lors même que la démonstration a été faite que le Code civil contient en germe d'autres possibilités (M. Xifaras). Dans ce contexte, des voix s'élèvent pour déplorer la crise que traverserait le droit des biens, allant parfois jusqu'à affirmer que la discipline se trouve, aujourd'hui en France, « sinistrée » (*ibid.*, 2013, communication orale). De fait, le « modèle propriétaire » dominant, qui identifie le propriétaire à un maître et souverain, dissimule mal l'existence de multiples autres formes de propriété, irréductibles à la vision traditionnelle absolutiste.

Ce sont ces formes « alternatives » de conceptualisation de la propriété que nous souhaiterions explorer les 2 et 3 juin prochain, à Nice : partant du postulat que le dialogue entre les disciplines et, notamment, celui du droit avec les sciences humaines peut aider à l'émergence de nouvelles idées et, en particulier ici, participer à la découverte de nouvelles formes de propriété, nous investirons les champs du droit, de l'histoire du droit et de la théorie du droit comme ceux de la sociologie, de la philosophie, de l'anthropologie et de l'économie. Au fil des communications, nous découvrirons les interprétations contemporaines de la propriété en termes d'accès et de contrôle, mais aussi de « faisceaux de droit », et verrons quels liens peuvent être tissés avec ce qu'il est désormais convenu d'appeler les « communs » ; nous reconsidérerons les propriétés communes ou collectives, souvent méconnues, et nous demanderons dans quelle mesure il serait possible de renouer avec les anciennes formes de « propriétés simultanées ». L'on s'efforcera de s'ouvrir aux visions non occidentales de la propriété, au risque de voir le concept purement et simplement rejeté. Enfin, des études de cas, illustrant la difficulté de rendre compte de la propriété selon la conception orthodoxe, compléteront des exposés de portée plus conceptuelle.

Caroline GUIBET LAFAYE (Directrice de recherches au CNRS)  
et Sarah VANUXEM (Maître de conférences à l'UNSA)



## *Penser autrement la propriété*

### **Des formes de conceptualisation alternatives de la propriété**

**2-3 juin 2014, Nice**

*Amphithéâtre 202,*

*Faculté de droit de l'Université de Nice Sophia Antipolis*

*Colloque du GREDEG – CREDECO, du Centre Maurice Halbwachs et de la  
Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est*

**1<sup>ère</sup> journée, lundi 2 juin 2014 : Le nouveau conceptuel contemporain**

13h30 : accueil des intervenants

13h45 : allocution d'ouverture par Irina PARACHKEVOVA & Eva MOUIAL

**Ouverture du colloque :**

14h00 : Caroline GUBET LAFAYE, « Conceptualisations alternatives de la propriété : pour une interprétation politique de la notion de propriété »

**Session 1. Propriété collective, modèle de l'accès et communs**, sous la présidence de Marina TELLER

14h30 : Thomas BOCCON-GIBOD, « La propriété saisie par le social : le droit républicain et les médiations collectives de l'appropriation »

15h00 : *Discussion*

15h20 : Pierre CRETOIS, « Le paradigme de l'accès : subversion, abolition ou renversement de la propriété ? – Approche philosophique »

15h50 : Judith ROCHFELD, « Quels modèles pour construire les "communs" ? (chose commune, bien commun, accès) – Approche juridique »

16h20 : *Discussion*

16h50 : *Pause*

**Session 2. Propriété partagée, « faisceaux de droits » et communs**, sous la présidence de Frédéric MARTY

17h00 : Fabienne ORSI, « Penser la propriété partagée aujourd'hui. Un éclairage par les faisceaux de droits »

17h30 : Ali DOUAI, « Apports et limites de la théorie alternative de la propriété d'Elinor Ostrom »

18h00 : *Discussion*

18h30 : *Fin de la première journée & dîner*

**2<sup>ème</sup> journée, mardi 3 juin 2014 :**

**Figures alternatives de la propriété**

09h00 : accueil des intervenants

**Session 3. Les innovations contemporaines en droit de l'environnement**, sous la présidence de Pascale STEICHEN

09h15 : Isabelle DOUSSAN, « Propriété et compensation écologique »

09h45 : Gilles MARTIN, « Les servitudes conventionnelles au défi de la protection de l'environnement »

10h15 : *Discussion*

10h35 : *Pause*

**Session 4. Les ressources des propriétés simultanées**, sous la présidence de Pascale STEICHEN

10h45 : Jérôme FROMAGEAU, « La rémanence des propriétés de l'Ancien Droit en droit de l'environnement »

11h15 : Marc ORTOLANI, « Les bandites du pays niçois. Une forme singulière de propriété simultanée »

11h45 : *Discussion*

12h15 : *Déjeuner*

**Session 5. Approches anthropologiques : la propriété, une notion inadaptée ?**, sous la présidence de Magali BOUCARON

13h30 : Danouta LIBERSKI-BAGNOUD, « La relation aux choses et à la terre dans l'ouest de l'Afrique (aire voltaïque) »

14h00 : Edgar FERNANDEZ FERNANDEZ, « Les modes alternatifs à la propriété dans les aires protégées du Costa Rica »

14h30 : *Discussion*

14h50 : *Pause*

**Session 6. Des modèles alternatifs en propriété intellectuelle ?**, sous la présidence de Thierry MARTEU

15h00 : Hélène SKRZYPNIAK, « Le contrat, mode alternatif efficace à l'appropriation des savoirs traditionnels ? »

15h30 : Fabrice SIIRAINEN, « Des démembrements de la propriété littéraire et artistique »

16h00 : *Discussion*

16h30 : *fin du colloque*